



Compatibilité climatique

Caisse de pension Migros (CPM)

Caractérisation

Avec un volume d'investissement d'à peu près 30 milliards de francs, la CPM est environ la sixième institution de prévoyance professionnelle de Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Depuis la fin de 2017, la CPM suit une politique générale de développement durable qui est ancrée dans le règlement de placement.

Sur cette base, la CPM prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) en plus des aspects financiers dans tous ses investissements. Elle est persuadée que des placements durables peuvent contribuer à améliorer le rapport entre risque et rendement dans l'intérêt des assurés, sans avoir à subir des pertes de rendement. Avec sa stratégie climatique publiée en novembre 2019, la CPM est désormais devenue une pionnière en matière de politique d'investissement respectueuse du climat (voir ci-dessous).

La CPM gère ses placements en actions à l'étranger conformément à sa politique de durabilité à partir du 1er janvier 2018 en utilisant l'indice MSCI ACWI ex CH ESG Universal pour les actions étrangères. Cela signifie que les sociétés qui obtiennent de bons résultats dans une notation ESG sont surpondérées et les autres sous-pondérées. Selon le compte rendu de l'exercice 2018, la conversion du portefeuille d'actions étrangères à l'indice MSCI ACWI ex CH ESG Universal Index a été réalisée, impliquant 800 transactions pour un volume de 1,8 milliard de CHF. Le profil de risque ESG du portefeuille s'est donc nettement amélioré. Une nouvelle référence a également été établie pour la catégorie des obligations de sociétés, avec une pondération des titres en fonction de la notation ESG de MSCI. Le compte rendu de l'exercice 2019 montre que la mise en œuvre a été achevée.

Grâce à son approche avancée de sous-/surpondération basée sur les critères ESG (réduction des parts dans les entreprises non ou peu durables, et augmentation des investissements dans les entreprises vertes et durables), elle a à la fois réduit l'intensité en CO2 dans les investissements concernés et augmenté sa performance ESG.

La CPM est membre de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) qui s'avoue aux critères de durabilité (Environmental, Social, Governance ESG). Par conséquent, par l'application des critères de l'ASIR, la CPM exclut les producteurs d'armes nucléaires, de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Conformément à sa stratégie climatique publiée en novembre 2019, la CPM soutient les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et s'engage à orienter son portefeuille d'investissement en fonction de cet accord et de ses objectifs. Elle tient compte des risques climatiques dans la détermination de la stratégie de placement et dans la gestion des risques des actifs, et tient compte des risques et des opportunités découlant du changement climatique dans la construction des portefeuilles.

La CPM s'est fixé pour objectif que ses investissements (actions et obligations) dans les entreprises aient une empreinte carbone sensiblement réduite par rapport aux indices

standards conventionnels pondérés en fonction du capital à partir de 2020. Cet objectif a été atteint (voir ci-dessous).

Adhésion à des associations de développement durable

L'ASIR, dont la caisse de pension Migros est membre, est pour sa part membre de Climate Action 100+ et de Swiss Sustainable Finance.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille Intégration ESG

Selon le Compte rendu de l'exercice 2018, la CPM n'a plus appliqué l'indice de marché conventionnel pour les actions étrangères et les obligations d'entreprises étrangères. Pour le premier, elle est passée à l'indice MSCI ACWI ESG Universal et pour le second, selon le compte rendu de l'exercice 2019, aux indices analogues Bloomberg Barclays MSCI Corporate ESG Weighted (EUR/USD).

Selon une communication de la CPM à l'Alliance climatique (mai 2020), les portefeuilles de ces classes d'actifs sont gérés par ses propres Asset Managers. Les indices leur servent de référence pour l'univers d'investissement autorisé et de ligne directrice pour leurs décisions individuelles, qu'ils prennent en plus de l'analyse financière également sur la base des données ESG et CO2 des entreprises. L'objectif de la CPM et de ses gestionnaires d'actifs internes est que leur performance dépasse largement les indices susmentionnés en termes de qualité ESG et d'intensité en CO2. En parallèle, la CPM, avec d'autres investisseurs, travaille avec le fournisseur MSCI pour améliorer l'efficacité climatique des indices actuels.

Selon le communiqué d'avril 2020, l'intensité en CO2 de ses actions et obligations d'entreprises est de 30 % inférieure à la moyenne mondiale pour ces classes d'actifs. Cette analyse a été réalisée par la société externe CSSP (voir ci-dessous). Le résultat a confirmé l'efficacité de l'approche choisie de la gestion active de ces portefeuilles, qui est axée sur les indices ESG mais vise à les surpasser.

Depuis avril 2021, l'intensité en CO2 des actions et obligations déterminées par CSSP (qui fait désormais partie de FE fundinfo) est inférieure de 37 % à la moyenne du marché mondial, selon une communication à l'Alliance climatique et le nouveau rapport sur la durabilité 2020 (actuellement en allemand).

Comme le montre le Prévoyance-Flash de décembre 2021, la CPM a transformé le portefeuille d'actions étrangères (pays industrialisés) d'environ 5 milliards de CHF à l'indice MSCI World Climate Paris Aligned. La méthodologie de cet indice exclut pratiquement complètement le secteur industriel des producteurs d'énergies fossiles et réduit en outre les entreprises de l'univers de placement de plus de la moitié par rapport à la référence du marché :

- Sont exclues toutes les entreprises qui tirent 1% ou plus de leurs revenus de l'extraction de charbon de centrale et de sa vente à des parties externes.
- Sont ensuite exclues toutes les entreprises qui tirent 10 % ou plus de leurs revenus des activités liées au pétrole et au gaz fossile, y compris la distribution/le commerce de détail, les équipements et les services, l'extraction et la production, la pétrochimie, les pipelines et le transport, ainsi que le raffinage.
- Enfin, toutes les entreprises qui tirent 50 % ou plus de leurs revenus de la production d'électricité à base de charbon thermique, de carburants fossiles liquides et de gaz fossile sont bannies.
- Les entreprises restantes sont évaluées en fonction du soutien qu'elles apportent à l'objectif de 1,5°C de l'accord de Paris sur le climat par leurs activités commerciales, y compris leurs chaînes d'approvisionnement (émissions du scope 3) et, du côté négatif, en fonction de leur valeur climatique à risque, et surpondérées ou sous-pondérées en fonction de ces notations.
- Dans une communication à l'Alliance climatique, la CPM écrit à ce sujet : «Nous avons constaté que nous pouvions ainsi transformer la réduction de CO2 déjà réalisée en un système basé sur des règles et l'améliorer encore. Nous avons également été particulièrement convaincus par l'auto-décarbonisation annuelle de l'indice intégrée dans le rééquilibrage de l'indice».

Selon le compte rendu de l'exercice 2021, la CPM renonce désormais de manière générale, donc également pour les obligations, à investir dans des entreprises ayant une part importante de leurs activités dans l'extraction ou la transformation du charbon. En outre, la nouvelle mesure à la fin de l'année 2021 a révélé une intensité CO2eq des actions et des obligations d'entreprises inférieure de 52% à celle du marché de référence mondial.

«Impact Investing»

Depuis mars 2021, la CPM, conjointement avec l'Aargauische Pensionskasse (APK), la Luzerner Pensionskasse (LUPK), la BVK du canton de Zurich et la Pensionskasse Kanton Solothurn (PKSO), investit plus de 600 millions de CHF dans des installations d'infrastructure dans le domaine des énergies renouvelables, selon son communiqué. Grâce à la

«Avadis Clean Energy Infrastructure», des investissements seront réalisés non seulement dans des installations de production d'énergie telles que des parcs éoliens ou des parcs solaires, mais aussi dans des infrastructures d'approvisionnement et dans des installations visant à accroître l'efficacité énergétique.

Selon le compte rendu de l'exercice 2021, fin 2021, 132 millions de CHF (soit 0,4% des actifs) sur les 300 millions de CHF prévus sont déjà investis dans des infrastructures Clean Energy.

En outre, il ressort du rapport de durabilité 2020, que la CPM avait investi environ 190 millions de CHF dans des green bonds, ce qui correspond à 0,6% des actifs.

En résumé, au moins 390 millions de CHF sont placés en tant qu'«Impact Investing», ce qui correspond à environ 1% des actifs.

Immobilier

Pour des raisons d'évaluabilité difficile, l'Alliance climatique renonce à prendre en compte dans le rating les mesures respectueuses du climat dans le portefeuille immobilier. Mais ce qui suit mérite d'être mentionné. Un élément central de sa stratégie climatique et du rapport de durabilité 2020 est l'objectif de la CPM réduire les émissions de CO2 de son portefeuille immobilier détenu en direct de 50% d'ici 2030 par rapport au portefeuille de fin 2018 et de 80% d'ici 2050. Toujours selon le rapport de durabilité 2020 susmentionné, les émissions actuelles de CO2 à la fin de l'année 2020 étaient de 14,4 kg CO2/m2 SRE (Surface de référence énergétique). Selon le compte rendu de l'exercice 2021, les émissions moyennes doivent être réduites de 35% pour atteindre 9,4 kg/m2 de CO2 d'ici 2030. A retenir : la CPM a élaboré une stratégie ESG globale pour les immeubles qu'elle détient directement ; celle-ci couvre les domaines de l'écologie (climat, biodiversité), de l'économie (minimisation des coûts du cycle de vie et – dès la phase de planification des nouveaux immeubles – des coûts d'entretien et d'exploitation, ce qui profite également aux locataires) et de la société (satisfaction des locataires, adaptation au changement climatique par la dissipation de la chaleur en été). Pour ses fonds immobiliers détenus selon le compte rendu de l'exercice 2021 à l'étranger en indirect, la CPM a, selon le rapport de durabilité 2020, requis en grande partie des GRESB Real Estate Assessments, ceci comme première étape de la collecte de données. En outre, il ressort

du rapport de Pensimo sur la fondation de placement Testina que la CPM est un investisseur avec d'autres caisses de pension, toutefois dans une mesure inconnue et avec une part inconnue de son propre portefeuille immobilier à l'étranger. En tant que produit de Pensimo, Testina est soumise à sa politique de durabilité.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger et en Suisse

Sont particulièrement pertinentes pour le climat les entreprises du secteur des énergies fossiles, les banques qui financent l'expansion incontrôlée de la production de combustibles fossiles et les grandes sociétés dont l'empreinte carbone est élevée.

Engagement de la CPM via l'ASIR

En tant que membre de l'ASIR, la CPM participe au dialogue commun avec les entreprises dans lesquelles elle investit.

Le rapport d'engagement de l'ASIR 2019 montre que la mise en œuvre et l'efficacité de l'engagement ESG et climatique délégué au prestataire de services Sustainalytics auprès des entreprises mondiales concernées se sont améliorées par rapport à l'année précédente. Les institutions affiliées à l'ASIR pour l'exercice conjoint de l'engagement avaient présenté des objectifs spécifiques pour l'engagement dans 12 entreprises mondiales au cours de 2018 et 2019. Ces objectifs dans les domaines de la corruption, des dommages environnementaux, des droits de l'homme, des droits du travail et de la sécurité au travail ont été atteints et finalisés selon l'ASIR.

Des processus d'engagement continuent à être actifs dans un grand nombre d'entreprises sur tous les continents. L'ASIR précise les informations pertinentes dans le rapport d'engagement de 2019 à l'Alliance climatique (avril 2020) comme suit. En 2019, 76 engagements étaient en cours, principalement dans les domaines de l'environnement (34 cas), des droits du travail (20 cas) et des droits de l'homme (16 cas).

Dans le secteur du climat, l'ASIR, en collaboration avec Sustainalytics, a entamé à partir de 2018 un dialogue avec 20 grands producteurs mondiaux d'acier et de ciment, qui sont responsables pour 13% des émissions globales de CO2, pour aborder la transition climatique. Ce faisant, l'ASIR incite principalement ces entreprises à mesurer et à publier les risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related

Financial Disclosures des G20 (TCFD). Parmi les autres exigences figurent des objectifs de CO2 fondés sur des données scientifiques, des mesures concrètes et le suivi des progrès, ainsi qu'une politique climatique et une attitude cohérente envers leurs associations en ce qui concerne leurs activités de lobbying.

Selon le nouveau rapport de l'ASIR Climat et engagement... Stratégie et activités 2018-2021+ de septembre 2021, l'activité activité de 4 ans dans le secteur des producteurs d'acier et de ciment a été un succès dans la mesure où les 20 entreprises ciblées se sont améliorées de 30% par rapport aux objectifs fixés dans cinq domaines ciblés : publication, objectif net zéro, innovation, risques physiques et risques liés à l'eau. En particulier, la moitié s'est engagée à établir des rapports conformes aux recommandations du TCFD et 18 des 20 entreprises ont fixé des objectifs de réduction de leurs émissions CO2 d'ici 2030 – bien qu'aucun chiffre de réduction quantifié ne soit perceptible.

Toujours selon le rapport 2018-2021+, l'ASIR, au nom de ses membres, est devenu un coparticipant actif de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 167 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre représentant 80% des émissions mondiales de CO2eq. Le principal axe d'action de l'initiative est: «An important component of company commitments on climate change is the formation of comprehensive business strategies that fully align with the goals of the Paris Agreement and reaching net-zero emissions by 2050 or sooner». Les caisses de pension regroupés dans l'ASIR veulent s'engager avec l'ASIR en qualité de "Participant". Dans le cadre d'une division du travail, l'ASIR les représente dans le dialogue d'entreprise avec des sociétés agréées, discute des objectifs et des mesures pour les atteindre et rend compte des progrès réalisés. Comme le montre le Progress Report 2020 de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la

définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Plus précisément, l'ASIR vise à s'adresser au total à 20 grands producteurs d'énergies fossiles et fournisseurs d'électricité par l'intermédiaire du prestataire de services choisi, BMO Asset Management.

Dans une communication à l'Alliance climatique (novembre 2021), l'ASIR précise que 11 entreprises d'extraction de combustibles fossiles et de production d'électricité seront ciblées dans le cadre de la Climate Action 100+. Dès lors, l'accent est mis sur les plus grandes entreprises. Toutefois, l'ASIR veut également exercer son influence en recherchant le dialogue avec neuf autres entreprises de production de combustibles fossiles et d'électricité.

En outre, selon le rapport Climat et engagement 2018-2021+, l'ASIR a l'intention de solliciter le dialogue avec sept entreprises suisses de l'économie générale pertinentes pour le climat. Dans la communication susmentionnée adressée à l'Alliance climatique, l'ASIR précise que cette démarche devrait également viser d'autres entreprises que Nestlé et Holcim, qui sont déjà couvertes par Climate Action 100+.

Exercice des droits de vote de la CPM

La CPM exerce ses droits de vote auprès d'environ 300 entreprises étrangères par l'intermédiaire Institutional Shareholder Services et publie son comportement de vote.

Situation octobre 2020 :

Selon une communication à l'Alliance climatique, la CPM exercera ses droits de vote sur les questions ESG/climatiques dans les entreprises étrangères à partir du 1.11.2020, conformément à la ISS Climate Voting Policy.

Depuis le début de l'année 2021, de nouvelles directives de vote ont été mises en place, selon le compte rendu de l'exercice 2020, de sorte que, contrairement au passé, les résolutions des actionnaires relatives à l'augmentation de la responsabilité environnementale et à la réduction des risques climatiques peuvent être soutenues.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

L'analyse de base susmentionnée a été réalisée par la société externe CSSP. CSSP base ses analyses sur la méthodologie de votre SRI, qui mesure l'empreinte CO2 des entreprises individuelles en équivalents CO2 (y compris les gaz à effet de serre autres que le CO2) par rapport à leur chiffre d'affaires. Cela donne l'intensité de CO2. La preuve de l'intensité en CO2 de 30% plus respectueuse du climat des actions et des obligations d'entreprises par rapport à la référence du marché a été basée sur la mesure des émissions de gaz à effet de serre «internes» du Scope 1 et 2. Conformément au communiqué d'avril 2020 précité, CSSP a également déterminé le total des émissions cumulées en CO2eq des entreprises dans les portefeuilles (c'est-à-dire les émissions en t CO2eq financées par la CPM). Ce calcul de CSSP couvrirait non seulement les émissions de gaz à effet de serre «internes» du Scope 1 et 2, mais également celles du Scope 3, c'est-à-dire de la chaîne logistique amont et les consommateurs aval. Cela peut être considéré comme équivalent à la détermination par Inrate pour l'autre leader durable et respectueux du climat, NEST (voir ci-dessous). Parallèlement à l'intensité en CO2, en termes d'émissions financées en t CO2eq (total des Scope 1, 2 et 3), les actions et les obligations d'entreprises de la MPK étaient 31 % inférieures à la moyenne du marché mondial.

Dans la communication susmentionnée, la CPM informe qu'elle participera au test de compatibilité climatique de l'OFEV 2020 fondé sur le modèle PACTA.

Conformément à sa stratégie climatique, la CPM veut continuer de mesurer périodiquement l'intensité en CO2 de ses portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises, et elle veut informer ses assurés sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie climatique. Avec son rapport de durabilité 2020, elle offre un exemple de transparence optimale vis-à-vis des assurés et du public, en englobant tous les axes d'action qui lui sont ouverts.

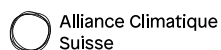
Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La CPM confirme qu'elle a franchi des étapes importantes dans la mise en œuvre de sa stratégie climatique en réduisant les émissions de CO2 de ses portefeuilles de titres. En conséquence, elle entend poursuivre son action.

La Caisse prévoit également d'intensifier les investissements dans des installations de production d'énergie respectueuses du climat et les investissements dans des entreprises qui profitent des opportunités découlant du changement climatique.

D'une manière générale, selon le rapport sur la durabilité 2020, la CPM prévoit d'augmenter les investissements dans des actifs positifs pour le climat. Cet «Impact Investing» est mis en œuvre par des investissements directs et indirects dans la production d'énergie renouvelable ainsi que dans des «Green Bonds». Ces derniers sont émis par des pays ou des entreprises qui souhaitent améliorer leurs émissions de CO2.

Depuis mai 2021, la CPM s'est fixé pour objectif d'atteindre, d'ici à 2030, une intensité de CO2 de ses actions et de ses obligations d'entreprise inférieure de 50 % à celle du benchmark du marché mondial respectif, selon son rapport de durabilité 2020. Cet objectif a déjà été atteint fin 2021 (voir ci-dessus).



Conclusion:

Avec la décarbonisation des actions et des obligations déjà réalisée avec 52% de moins que la moyenne du marché, la CPM est la première caisse de pension durable de droit privé :

- À partir de début 2018, politique de durabilité systématique et exhaustive, complétée en novembre 2019 par stratégie climatique.
- Déjà 2019, pour les actions et les obligations, intégration ESG (Environment, Social, Governance) et climatique approfondie avec l'approche „Best-in-Class” (sélection respectivement surpondération des meilleures entreprises par secteur industriel), basée en pratique sur les méthodologies de l'indice MSCI ESG Leaders et de l'indice MSCI ESG Universal – mais aussi en allant plus loin.
- Depuis décembre 2021, toutes les actions étrangères des pays industrialisés sont passées au MSCI World Climate Paris Aligned Index, un indice particulièrement axé sur la conformité avec l'objectif 1,5°C de l'Accord de Paris sur le climat. La CPM est ainsi la première caisse de pension de Suisse à intégrer le EU Paris-aligned Benchmark, encouragé par le nouveau cadre légal de l'UE.
- Mesure de la performance par détermination et publication de l'empreinte carbone des portefeuilles de titres.
- En conséquence, pour les actions et les obligations d'entreprises, publication de l'objectif d'une intensité de CO2 inférieure de 50 %, d'ici à

2030, à celle du benchmark du marché mondial respectif.

- Depuis début 2022, l'objectif 2030 a été déjà atteint : intensité en CO2 des investissements en actions et en obligations inférieure de 52% aux indices de référence mondiaux pour chaque classe d'actifs.
- Fin 2021, investissement d'impact dans des infrastructures renouvelables en Suisse et en Europe ainsi qu'en Green Bonds, à hauteur de 1% des actifs.
- Depuis 2021, «active ownership» dans le cadre de l'ASIR, qui regroupe l'engagement de grandes caisses de pension via Climate Action 100+.



Tendance 2020-2022 :

Évaluation: nettement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- La CPM a atteint une durabilité et une compatibilité climatique «Good Practice» pour tous ses investissements. Elle veut progresser encore dans cette direction.
- Avec ses actions et ses obligations, elle est sur une trajectoire qui peut actuellement être considérée comme conforme aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – max. 1,5°C d'ici 2050.
- La combinaison de la décarbonisation directe du portefeuille avec les activités d'engagement prometteuses en cours de développement dans le cadre de l'ASIR contribue fortement à la fidélité aux objectifs de la trajectoire de décarbonisation auto définie.
- L'objectif concret de la CPM pour la décarbonisation d'ici 2020 apparaît bien en ligne avec les dispositions du Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1, 5°C, une réduction d'au moins 49%, ou mieux, de 65% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2030, et la définition de l'objectif de financement net zéro des émissions de gaz à effet de serre au plus tard en 2050.
- En conséquence, la définition de cet objectif net zéro reste en attente; les résultats déjà obtenus et les mécanismes de décarbonisation intégrés pour les actions et les obligations laissent entrevoir la faisabilité d'une trajectoire de décarbonisation 2050 en ligne avec le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Ces objectifs de réduction du Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance sont absolus et se rapportent aux propres émissions de CO2eq financées en 2020. Ils ne doivent pas être fixés en comparaison avec le marché de référence mondial. La part élevée habituelle d'investissements nationaux, moins intensifs en CO2eq, ne devrait pas être employée pour justifier des mesures de décarbonisation comparativement faibles.
- Selon le Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, il est également recommandé d'augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).
- Enfin, le Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance recommande un fort «Policy engagement» : transposé dans le rôle de modèle de la CPM en tant que caisse de pension importante, la prise d'influence sur l'association professionnelle ASIP des caisses de pension pourrait par exemple avoir un impact, afin d'obtenir son engagement en faveur des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et des Sustainable Development Goals par le biais d'une politique proactive et initiative – en lançant des initiatives professionnelles ASIP, par des appels à la politique, par des prises de position politiques sur des questions actuelles de redirection des flux financiers et par des recommandations de vote correspondantes. En outre, il existe un besoin pour un engagement public proactif en faveur d'une obligation réglementaire exhaustive par la Confédération pour les entreprises en Suisse, afin qu'elles pratiquent un reporting ESG et climatique qui devrait être entièrement compatible avec la future directive Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) de l'UE. Cela permet de réduire les coûts d'acquisition des données.